



DECLARATION FSU – CSA DU 13 JUIN 2023

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

L'Ecole publique est confrontée à une attaque historique

Cette attaque se décline aux différents niveaux de l'éducation nationale.

- Dans le premier degré : il s'agit d'aller vers la généralisation de "l'expérimentation" marseillaise, ce qui signifie renforcer le pouvoir des directions d'écoles dans le but d'en faire un échelon hiérarchique par la publication des premiers décrets d'application de la loi Rilhac. Nous rappelons notre opposition à un statut hiérarchique des directeurs et directrices d'école, qui mettra à mal le fonctionnement du travail en équipe pédagogique et du collectif qui soude les équipes en école, tout en faisant porter à la directrice ou au directeur un rôle qui n'est pas le cœur de son métier.

Après une phase d'expérimentation, le ministère a lancé à cette rentrée la généralisation du dispositif d'évaluations d'école. Issu de la loi « pour une école de la confiance », ce dernier comporte deux étapes : une phase d'autoévaluation suivie d'une évaluation externe. Le rapport qui en découle doit servir de base au nouveau projet d'école. Sur le terrain personne n'était demandeur de ces évaluations qui, au-delà de leur aspect chronophage, peuvent conduire à un changement de paradigme plaçant les élèves et leurs familles en position d'évaluateurs des enseignantes et des enseignants. Les collectivités locales sont également associées à cette démarche avec le risque d'ingérence que cela implique. Le danger est grand de faire entrer le service public d'éducation dans une culture du résultat, à l'instar de la logique du secteur marchand qui conduira nécessairement à la mise en concurrence des écoles entre elles. La FSU appelle à l'abandon de ces évaluations d'école et soutiendra toutes les équipes qui refuseront d'y participer.

- Dans le 2d degré, la réforme qui s'engage au collège (suppression de la technologie en 6eme) amorce une pré-orientation précoce des élèves en fin de 5e sur la base de la suppression d'heures d'enseignement au profit de demi-journées "découverte des métiers". Elle veut parachever la mise en place d'un bloc "bac-3 bac +3" articulé au lycée Blanquer et à Parcoursup, plateforme de tri social.

Dans les LP, « Réforme » met en cause les finalités de l'enseignement professionnel au profit d'un "accompagnement à l'emploi" défini par les besoins patronaux, et organise la fermeture de filières entières.

Le Pacte est le bras armé de cette offensive qui veut faire de la politique indemnitaire un levier des réformes au collège et au lycée professionnel, et un outil de pilotage néomanagérial des établissements et des agents : des primes attribuées localement en lieu et place de postes et de carrières. Le pacte, va amplifier la dégradation des conditions de travail des personnels sans

résoudre la crise de recrutement ... sans parler du transfert de la formation hors temps de travail. Nous profitons de ce CSA pour signaler qu'une indemnité pourtant due comme l'ISS des PsyEN EDO est toujours gelée depuis janvier 2023. Dans le Nord, le changement de l'intitulé des postes des CPC arts visuels et musique conduit à leur retirer le bénéfice de l'ISS, ce qui n'est pas acceptable.

En privilégiant l'indemnitare aux dépends d'une forte revalorisation indiciaire, seule capable d'assurer une revalorisation salariale générale, il va produire encore plus d'inégalités de traitement entre collègues, entre femmes et hommes tout particulièrement. La FSU refuse les nouvelles missions hiérarchisées et mises en avant dans les briques du Pacte et la FSU appelle les collègues à refuser le Pacte. Elle dénonce un dégel du point d'indice à hauteur de 1.5%, dans un contexte d'inflation de 5.1%. La FSU compte bien, dans l'unité intersyndicale construite contre la retraite à 64 ans, agir pour gagner une véritable revalorisation à la hauteur de la cherté de la vie, et de la reconnaissance du travail et de l'engagement de tous les personnels de la Fonction Publique pour l'intérêt général et au service du plus grand nombre.

Enfin, Les annonces sur l'ASH, lors de la 6ème conférence nationale du handicap, montrent encore une fois l'abandon de la prise en charge des élèves en difficulté par le ministère de l'Education Nationale. C'est un désengagement de l'Etat qui s'éloigne des ambitions portées par la loi de 2005 sur le handicap et l'inclusion scolaire. Le nouveau métier d'accompagnant-e à la réussite éducative est une provocation qui renie totalement les spécificités des métiers de l'inclusion scolaire.

C'est pourquoi La FSU appelle les personnels concernés à se mobiliser aujourd'hui 13 juin, et à se rassembler à 14h devant le rectorat.